

Synthèse

L'activité économique en Flandre a été moins touchée par les crises qu'à Bruxelles et en Wallonie et sa croissance resterait plus soutenue

En 2021, le PIB en volume flamand avait dépassé son niveau d'avant la crise sanitaire de 1,5%. En revanche, le PIB bruxellois était encore inférieur de 0,4% à son niveau d'avant-crise et le PIB wallon plus éloigné encore (de 1,4%). À Bruxelles, cela s'explique, pour une bonne partie, par la reprise plus lente que dans les autres régions dans la branche « commerce et horeca ». En Wallonie, c'est le recul très important de la valeur ajoutée de la branche industrielle des « biens intermédiaires » qui a surtout pénalisé le PIB de la région.

En 2022, la croissance du PIB belge a d'abord bénéficié de la poursuite du mouvement de rattrapage post-Covid mais a été freinée au second semestre par la flambée des prix des matières premières et l'incertitude au niveau international. Sur base annuelle, la croissance belge a atteint 3,2%. Au niveau régional, la progression de l'activité économique aurait été la plus dynamique à Bruxelles (3,5%) puis en Flandre (3,3%) et en Wallonie (2,8%). L'activité économique bruxelloise a en effet bénéficié de la reprise plus tardive (quoique toujours largement incomplète) de l'activité de la branche « commerce et horeca » et, surtout, d'une croissance de la valeur ajoutée des « autres services marchands » particulièrement soutenue, davantage encore qu'en Flandre et en Wallonie. L'industrie flamande aurait, quant à elle, davantage résisté (+0,4%) dans un contexte international plus défavorable à l'industrie wallonne (-1,1%). Enfin, l'activité économique wallonne aurait pâti de la progression plus lente que dans les deux autres régions de la valeur ajoutée des services non marchands.

Parallèlement au ralentissement de l'inflation, la croissance du PIB belge a rebondi au premier trimestre de 2023 et devrait rester assez dynamique durant le reste de l'année. Cependant, compte tenu d'un faible effet d'acquis de croissance, elle reste, sur base annuelle, limitée à 1,3%. Dans ce contexte de ralentissement conjoncturel généralisé, la progression de l'activité économique ralentirait ainsi nettement par rapport à 2022 dans les trois régions, pour s'établir à 1,3% à Bruxelles, 1,4% en Flandre et 0,9% en Wallonie. Les difficultés rencontrées par l'industrie manufacturière continueraient de peser davantage sur l'économie wallonne où le soutien des différentes branches de services marchands reste moins vigoureux qu'en Flandre.

En 2024, la croissance du PIB belge devrait remonter à 1,6%, portée par l'amélioration de la conjoncture internationale et une légère accélération de la croissance de la demande intérieure. Au niveau régional, la croissance économique s'accélérait, par rapport à l'année précédente, en Flandre (1,7%) et, davantage encore, en Wallonie (1,5%) alors qu'elle ralentirait légèrement à Bruxelles (1,2%). Le retour d'une contribution positive de l'industrie manufacturière soutient les économies flamande et wallonne tandis que le ralentissement de l'activité dans la branche des « autres services marchands » pèse plus lourdement à Bruxelles.

Durant la période 2025-2028, la croissance du PIB belge s'élèverait à 1,4% par an et serait soutenue par quasiment toutes les catégories de dépenses. Dans ce contexte, la croissance du PIB flamand, soit 1,6% par an en moyenne, demeurerait supérieure à celle des PIB wallon (1,3%) et bruxellois (1,1%). Une bonne

partie du surcroît de croissance flamand s'expliquerait par une contribution plus importante des services marchands, surtout par rapport à la Wallonie, ainsi que par une contribution relativement forte de l'industrie manufacturière, par rapport à Bruxelles.

Forte augmentation des taux d'emploi régionaux à moyen terme, encore plus prononcée à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie

La crise sanitaire n'a finalement eu qu'un impact limité sur l'emploi intérieur. Elle s'est accompagnée, en 2020, d'une très légère baisse de l'emploi à Bruxelles et en Wallonie, tandis que l'emploi en Flandre a continué d'augmenter légèrement. En 2021, la croissance de l'emploi intérieur s'est redressée de manière exceptionnellement forte en Flandre et en Wallonie. Du côté bruxellois, la reprise a été plus modeste cette année-là, notamment en raison de la poursuite du recul de l'emploi dans la branche « commerce et horeca ». En outre, les navettes sortantes de Bruxelles ont également été beaucoup plus impactées par la crise sanitaire que les navettes entrantes, lesquelles sont relativement plus concentrées dans des branches d'activité dont l'emploi a été peu ou pas affecté par la crise (« administration publique et enseignement », « crédit et assurances »).

En 2022, la croissance soutenue de l'emploi intérieur se serait maintenue en Flandre (2,2%) et en Wallonie (1,9%). La progression de l'emploi bruxellois, en nette accélération, aurait atteint un rythme proche de celui des deux autres régions (1,8%), grâce principalement au dynamisme de la branche des « autres services marchands » et à une croissance redevenue positive dans le « commerce et horeca » ; le solde des navetteurs bruxellois s'est également fortement amélioré.

Bien que la reprise ait donc initialement été plus lente à Bruxelles, le taux de chômage y a atteint en 2022 un niveau nettement inférieur à celui observé avant la crise sanitaire (14,5% contre 15,6% en 2019), tout comme en Flandre (4,9% contre 5,9%). En Wallonie, la baisse du taux de chômage a été plus limitée (12,0% contre 12,5%), principalement parce que, suite à une modification de la réglementation régionale, les demandeurs d'emploi non indemnisés peuvent désormais continuer à utiliser les services d'accompagnement plus longtemps.

En 2023, dans le contexte de ralentissement conjoncturel, la progression de l'emploi fléchirait nettement dans les trois régions, pour s'établir à 1,2% en Flandre et à 0,8% en Wallonie et à Bruxelles. La progression flamande plus dynamique proviendrait notamment des branches « commerce et horeca » et « transports et communication ». En outre, l'élargissement des services d'accompagnement joue également un rôle cette année, surtout en Wallonie, mais désormais aussi en Flandre. Cette combinaison de facteurs se traduit par une hausse du taux de chômage en Flandre (lequel s'établit à 5,1%) et en Wallonie (12,5%), alors qu'il se stabilise à Bruxelles.

En 2024, la croissance de l'emploi intérieur ralentirait encore quelque peu à Bruxelles (0,5%). La contribution de l'emploi de la branche « administration publique et enseignement », encore élevée en 2023, s'y réduit en effet sensiblement. Dans les deux autres régions, la progression de l'emploi se stabilise mais la Flandre conserve une croissance de la branche des « autres services marchands » supérieure, ce qui se répercute sur la croissance régionale totale (1,1% en Flandre, contre 0,8% en Wallonie). Au cours de la période 2025-2028, la progression de l'emploi intérieur s'établirait, en moyenne, à 0,5% par an à Bruxelles, 1,0% en Flandre et 0,7% en Wallonie. L'écart de croissance entre la Flandre et la Wallonie

demeure principalement logé dans la branche des « autres services marchands », tandis que l'écart entre la Flandre et Bruxelles se situe plus généralement dans les services marchands.

La croissance de la population active ralentirait dans les trois régions en 2024, car l'augmentation des taux d'activité s'affaiblit dans tous les groupes d'âge et – en Wallonie et en Flandre – car l'élargissement des services d'accompagnement aurait alors atteint sa vitesse de croisière. La baisse du taux de chômage reprendrait cette année-là mais marquerait une pause en Flandre et en Wallonie durant les années 2025-2026, lorsque la croissance de la population active est temporairement plus forte en raison du relèvement de l'âge légal de la retraite à 66 ans. La baisse reprendrait dans les deux régions au cours des années 2027-2028. Le taux de chômage wallon tomberait à 11,8% en 2028 (-0,7 pp par rapport à 2023), le taux de chômage flamand à 4,0% (-1,1 pp).

À Bruxelles, la croissance de la population active occupée serait structurellement plus forte que dans les deux autres régions. Les navettes de Bruxelles vers la Flandre continueraient d'augmenter sensiblement à moyen terme, plus encore que celles de la Wallonie vers la Flandre. En outre, les navettes entrantes à Bruxelles en provenance de Flandre et de Wallonie stagneraient, de sorte que la part des Bruxellois dans l'emploi intérieur bruxellois continuerait d'augmenter. Étant donné la progression légèrement plus lente de la population active à Bruxelles que dans les deux autres régions, le taux de chômage bruxellois continuerait de baisser significativement tout au long de la période 2024-2028 (-2,2 pp en cumulé), s'établissant en 2028 au même niveau qu'en Wallonie (11,8%).

La population d'âge actif, aussi, croîtrait plus fortement à Bruxelles (+0,2% par an en moyenne au cours de la période 2023-2028) qu'en Flandre (+0,1%) et en Wallonie (-0,1%). L'écart de croissance entre les régions serait toutefois beaucoup moins grand qu'au cours des deux dernières décennies, et il serait encore moins marqué à partir de 2024, lorsque disparaît l'impulsion démographique résultant de l'arrivée des réfugiés ukrainiens – qui est plus élevée à Bruxelles. La croissance plus soutenue de la population active occupée bruxelloise se traduirait dès lors par une augmentation plus importante du taux d'emploi à Bruxelles (selon la définition UE 2020 : de 65,2% en 2022 à 68,9% en 2028 ou +3,8 pp) que l'augmentation en Flandre (de 76,7% à 79,3% ; +2,5 pp) ou en Wallonie (de 65,7% à 68,1% ; +2,4 pp). Il convient toutefois de noter que les personnes âgées de plus de 64 ans – qui ne sont pas prises en compte dans l'indicateur UE 2020 – contribuent beaucoup plus fortement à la croissance des populations actives occupées flamande et wallonne.

À moyen terme, la croissance du pouvoir d'achat des ménages devrait se normaliser dans chaque région suite au recul de l'inflation

Grâce notamment aux mesures de soutien des pouvoirs publics, le pouvoir d'achat des ménages (défini comme le revenu disponible réel par habitant) a globalement bien résisté aux conséquences de la crise sanitaire. En moyenne sur la période 2020-2021, il aurait ainsi progressé de 1,3% par an à Bruxelles, 1,2% en Wallonie et 0,5% en Flandre. En 2022, le niveau historiquement élevé de l'inflation et les effets retardés de l'indexation des salaires et des prestations sociales ont lourdement pesé sur le pouvoir d'achat des ménages (-1,8% à Bruxelles, -1,9% en Wallonie et -2,3% en Flandre). La situation devrait s'inverser en 2023, avec une indexation dépassant cette fois l'inflation, qui a amorcé sa décrue. En conséquence, le pouvoir d'achat devrait connaître une croissance particulièrement élevée dans les trois régions et proche de la moyenne nationale (+4,0%).

Pour 2024, la progression du revenu disponible ralentirait nettement dans chaque région, en raison notamment d'une indexation des salaires du secteur privé inférieure à l'inflation ainsi que de la disparition des aides relatives à la facture énergétique. Au cours de la période 2025-2028, l'inflation devrait se normaliser, de même que la croissance des différentes composantes du revenu disponible, avec toutefois des spécificités régionales. Le vieillissement de la population, plus marqué en Flandre et en Wallonie, devrait continuer à alimenter l'augmentation des pensions, de loin la catégorie la plus importante des prestations sociales. La Région bruxelloise, de son côté, se démarque notamment par une croissance du solde des revenus primaires plus élevée, grâce au dynamisme de sa population active occupée. En définitive, le pouvoir d'achat des ménages flamands et wallons augmenterait de 1,2% par an en moyenne sur la période 2025-2028, celui des ménages bruxellois de 1,5%.

Le déficit des communautés et régions se réduit à moyen terme mais reste à un niveau plus élevé qu'avant la crise sanitaire

Les finances publiques ont été fortement sollicitées par la succession récente de crises. De nombreuses mesures ont été prises pour faire face à la crise sanitaire et économique de 2020, s'ajoutant aux stabilisateurs automatiques, puis pour faire face aux inondations de 2021, à la crise énergétique et à l'accueil des réfugiés ukrainiens en 2022 et 2023. À moyen terme, les dépenses temporaires s'éteignent, tandis que les charges d'intérêts remontent. Le déficit de l'entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale) se détériore sous l'impulsion des dépenses de pensions et de soins de santé. Le solde global des entités fédérées, quant à lui, s'améliore progressivement. Le déficit reste toutefois plus élevé qu'avant la crise du Covid-19.

L'amélioration à moyen terme du compte des Communautés et Régions est surtout attribuable à l'extinction progressive des plans de relance de la Communauté flamande et de la Région wallonne. Le solde de la Communauté française et celui de la Région de Bruxelles-Capitale évoluent peu à moyen terme.

Une augmentation temporaire des émissions de gaz à effet de serre en Flandre et en Wallonie suite à la mise à l'arrêt des dernières centrales nucléaires en 2025 et 2026

Les émissions totales de gaz à effet de serre ont augmenté dans les trois régions en 2021, en raison de la reprise économique qui a suivi la crise sanitaire. Elles auraient diminué en 2022 en réaction au choc sur les prix de l'énergie, qui a freiné la demande d'énergie. Les émissions augmenteraient relativement fortement en 2025 et, surtout, en 2026 en Flandre et en Wallonie, en raison de la mise à l'arrêt des dernières centrales nucléaires, mais diminueraient ensuite, après la réouverture des deux centrales nucléaires les plus récentes. À Bruxelles, les émissions se stabiliseraient pratiquement au cours de la période 2023-2028.

Chiffres-clés de la projection régionale

	2020	2021	2022	2023	2024	2025-2028
1. Produit intérieur brut en volume (1)						
Royaume	-5,4	6,1	3,2	1,3	1,6	1,4
Région de Bruxelles-Capitale	-6,0	6,1	3,5	1,3	1,2	1,1
Région flamande	-4,9	6,7	3,3	1,4	1,7	1,6
Région wallonne	-6,0	4,8	2,8	0,9	1,5	1,3
2. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)						
Royaume	-4,6	4,0	-1,4	4,2	3,2	1,6
Région de Bruxelles-Capitale	1,6	-4,1	-0,6	2,6	4,4	2,0
Région flamande	-6,5	4,9	-1,4	3,3	3,1	1,9
Région wallonne	-4,4	8,4	-2,0	7,9	2,9	0,3
3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)						
Royaume	-5,5	4,2	1,3	0,3	0,7	0,7
Région de Bruxelles-Capitale	-6,1	5,2	2,2	0,7	0,8	0,7
Région flamande	-5,0	4,5	1,1	0,3	0,6	0,6
Région wallonne	-6,4	2,7	1,2	0,2	0,8	0,7
4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)						
Royaume	-4,3	1,9	-1,1	3,8	0,7	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	-4,0	2,1	-1,8	4,0	0,2	0,8
Région flamande	-3,9	1,7	-1,1	3,9	0,9	0,9
Région wallonne	-5,6	2,7	-0,5	3,6	0,4	0,8
5. Emploi intérieur (1)						
Royaume	0,1	1,9	2,0	1,0	0,9	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	-0,3	0,9	1,8	0,8	0,5	0,5
Région flamande	0,2	2,1	2,2	1,2	1,1	1,0
Région wallonne	-0,1	1,9	1,9	0,8	0,8	0,7
6. Population active occupée (1)						
Royaume	0,0	1,8	2,0	1,0	0,9	0,8
Région de Bruxelles-Capitale	0,1	1,5	3,3	1,8	1,2	1,2
Région flamande	0,1	1,8	1,9	1,0	0,9	0,8
Région wallonne	-0,1	1,9	1,9	0,8	0,8	0,7
7. Revenu disponible net des ménages (en termes réels) (1)						
Royaume	1,2	1,2	-1,5	4,7	1,1	1,6
Région de Bruxelles-Capitale	1,8	1,3	-1,1	4,8	0,7	1,5
Région flamande	0,5	1,5	-1,5	4,7	1,2	1,6
Région wallonne	2,4	0,4	-1,5	4,6	0,9	1,4
8. Revenu disponible net des ménages par habitant (en termes réels) (1)						
Royaume	0,8	0,8	-2,2	4,0	0,7	1,2
Région de Bruxelles-Capitale	1,4	1,2	-1,8	4,2	0,7	1,5
Région flamande	0,0	0,9	-2,3	3,8	0,7	1,2
Région wallonne	2,2	0,2	-1,9	4,2	0,7	1,2

	2020	2021	2022	2023	2024	2028
9. Taux de chômage (définition BFP) (4)						
Royaume	9,1	8,4	8,1	8,4	8,0	7,2
Région de Bruxelles-Capitale	15,6	15,3	14,5	14,5	14,0	11,8
Région flamande	6,1	5,3	4,9	5,1	4,8	4,0
Région wallonne	12,7	12,0	12,0	12,5	12,2	11,8
10. Taux d'emploi (définition UE 2020)						
Royaume	70,0	70,6	71,9	72,4	73,0	74,6
Région de Bruxelles-Capitale	61,3	62,2	65,2	65,8	66,5	68,9
Région flamande	74,7	75,3	76,7	77,1	77,7	79,3
Région wallonne	64,6	65,2	65,7	66,1	66,7	68,1
11. Solde de financement des communautés et régions (millions d'euros)						
Région de Bruxelles-Capitale	-1194	-1489	-1157	-1186	-1091	-1175
Commission communautaire commune	-12	111	-23	5	-8	6
Communauté flamande (5)	-5419	-3216	-2103	-2842	-1991	-511
Région wallonne	-1838	-3628	-816	-2080	-2070	-1192
Communauté française	-1519	-868	-886	-632	-1124	-1311

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissements résidentiels.

(3) Coût salarial net des subventions salariales.

(4) Selon la définition BFP, le chômage (concept administratif) inclut également les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

(5) Y compris la Région flamande.